



Saint-Martinfos

*Le bulletin municipal du village
de Saint-Martin, Hautes-Pyrénées*



Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. – Textes : Jean-Claude Lassarrette, Marie-Claude Fonseca, Julie Gallego. – Infographie : Julie Gallego.

Sommaire

L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

| | |
|--------|---|
| p. 1-2 | Édito du Maire |
| p. 2-3 | Du côté de l'école |
| p. 3 | Les associations |
| p. 4-6 | Du côté des travaux |
| p. 7 | Budget prévisionnel 2016 |
| p. 8 | Compte administratif 2015 |
| p. 8-9 | Enquête publique ISDND Bénac |
| p. 10 | Bulletin numérique / Secrétariat de mairie / Nos amis les bêtes |

Dans le précédent bulletin, je vous informais que par délibération en date du 02 novembre 2015 le Conseil Municipal s'opposait au projet de grande agglomération proposé par Madame la Préfète et préférait un rapprochement de notre communauté des communes (Gespe-Adour-Alaric) avec la CCCO (Communauté de Communes du Canton d'Ossun). La fusion de ces deux communautés de communes permettait de conserver un territoire homogène, majoritairement rural, avec des projets de proximité en faveur des administrés. Une étude prospective, financière et fiscale relative à la fusion de la CCGAA et de la CCCO nous a confortés dans la pertinence de cette solution.

L'amendement déposé dans ce sens et soutenu par la grande majorité des élus de la CCGAA et de la CCCO a été rejeté par la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) du 21 mars 2016 qui s'est prononcée pour la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes avec les communautés de communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre Adour Echez, du Montaignu et de Batsurguère.

(Suite de l'édito en p. 2)

Votre équipe municipale

Jean-Claude Lassarrette (maire) – Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) – Éric Dorignac (2^e adjoint) – Serge Boulin – Ghislaine Boulin – André Dousson – Ginette Venard – Annick Carrau – Julie Gallego – Christian Garrigos – Michel Lucas.



Les conseils municipaux et les organes délibérant des communautés de communes avaient jusqu'à mi-juin pour se prononcer sur le périmètre proposé. Ce sont 60 communes sur 86 qui ont voté défavorablement au projet de cette grande agglo. Le vendredi 1^{er} mai, la CDCI était à nouveau réunie pour analyser les amendements déposés et pour statuer sur le projet. Au final, c'est la voix des collectivités les plus importantes qui a été entendue et la grande agglo va voir le jour.

Saint-Martin va appartenir à ce grand ensemble, composé de 86 communes, administré par 133 conseillers communautaires. Cependant, à l'analyse des données, avec plus de 70 sièges, les communes de moins de 1500 habitants sont majoritaires dans cette grande assemblée. Elles pourront peser sur toutes les décisions à condition de se fédérer et de porter ensemble la voix de la ruralité.

Soyez-en certains, je m'inscris sans réserve dans cette dynamique et je m'associerai à toutes les démarches constructives au service de notre territoire et de ses administrés.

Bien à vous.

Le maire Jean-Claude Lassarrette

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE (Rentrée 2016-2017)

École Élémentaire de Saint-Martin

Enseignants et effectifs par classe : Mme Priscille FREMEZ pour la classe CE1/CE2 (24 élèves) et M. Éric DUPRÉ, directeur, pour la classe CM1/CM2 (23 élèves).

École Maternelle de Momères

Enseignants et effectifs par classe : Mme Nadine BILHÈRE-DIEUZEIDE, directrice, pour la classe TPS/PS/MS (19 élèves) ; Mme Catherine PERISSERE-NORT pour la classe GS/CP (23 ou 24 élèves).

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE (l'année passée...)

Un petit mot du comité éditorial pour les AUTORISATIONS DE DROIT À L'IMAGE

Comme indiqué dans le *Saint-Martinfos* n° 43, les visages des enfants (et des adultes) ne sont plus floutés pour qu'ils aient le plaisir de se reconnaître sur les photos de groupe rendant compte d'événements collectifs (cérémonie, fête, etc.) organisés par la Mairie, l'école ou les associations saint-martinoises. Mais si vous ne souhaitez pas qu'il en soit ainsi, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de mairie.



Madame la députée, Jeanine DUBIÉ, en visite à l'école dans le cadre du parlement des enfants.



Ça va jizzer

(chorale et sketches sur le thème du jazz)

Nous avons découvert un spectacle de chants de qualité présenté dans la salle des fêtes de la commune le vendredi 10 juin à 18h30 par les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Saint-Martin.

Bravo et merci aux enseignants Éric DUPRÉ et Priscille FREMEZ et à tous les élèves pour leur travail et leurs différentes implications dans la réalisation de cette fête de fin d'année. Tous les spectateurs ont passé un très agréable moment et le final avec le célèbre « OH WHEN THE SAINTS... » repris en cœur par l'assemblée a bien confirmé l'enthousiasme du public.

Kermesse de l'école :

pêche aux canards ou chamboule-tout, il y en avait pour tous les goûts !



Organisée le samedi après-midi 11 juin dans l'enceinte de l'école par l'association des Parents d'Élèves LOUS DROLL'S.

Les stands de jeux tenus par les parents ont rencontré un vif succès auprès des enfants sans oublier les agiles maquilleuses qui ont métamorphosé nos bambins. Merci à tous ces bénévoles !



La municipalité remercie les intervenants bénévoles de notre village et tout particulièrement Ginette VENARD, Mitou FOURCADE, Christiane DUCOS et Sylvain BRUGIRARD.

LOUS DROLL'S

LES ASSOCIATIONS SAINT-MARTINOISES

LA GYMNASTIQUE

VOLONTAIRE



Vous hésitez l'an dernier? Vous sentez que vous avez besoin de « vous bouger » mais vous n'êtes pas motivé(e) pour faire des abdos seul(e)? Vous n'avez pas envie, après le boulot, de repartir jusqu'à Tarbes pour payer cher des cours dans une salle de sport bondée? **Alors rejoignez-nous maintenant à la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE !**

Le mardi et le jeudi de 19h à 20h, à la salle des fêtes.

Vous y ferez : **de la gymnastique traditionnelle, de la gym actuelle, de la musculation, des assouplissements, des exercices d'origine chinoise, des enchaînements dansés en musique, des jeux traditionnels.**

Sous la direction bienveillante et énergique d'Anna, tous les adhérents peuvent progresser dans la bonne humeur, qu'ils soient fâchés avec le sport depuis toujours ou, au contraire, sportifs confirmés, jeunes et « moins jeunes », hommes et femmes. **Reprise des cours mardi 13 septembre.** Contact : 05 62 45 35 80 / 06 30 97 10 46



2 cours d'essai offerts. Alors n'hésitez plus ! C'EST LE MOMENT DE VOUS LANCER !

DU CÔTÉ DES TRAVAUX À SAINT-MARTIN

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ...

Radars pédagogiques

*Faites comme les vaches,
pas à plus de 50 km/h dans le village !*



Aménagement pour la sécurité des écoliers



← Place de
l'église →



Installation d'un défibrillateur.

*Conservez soigneusement la notice déposée dans votre
boîte aux lettres au mois de mai.*



**Signalisation routière verticale
au croisement de la route d'Hibarette et des
chemins du Bois et Beyrède**



**Élagage des arbres par le personnel communal
et les élus**

DU CÔTÉ DES TRAVAUX À SAINT-MARTIN

VIE SOCIALE



Rénovation des peintures intérieures de la salle des fêtes par le personnel communal



Création d'un puits de dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière

OPÉRATIONS EN COURS...

Salle des fêtes : mise aux normes accessibilité et création d'une salle communale adossée au pignon ouest



Un appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre est en cours.

Un permis de construire sera déposé pour la construction de la salle communale. Dès sa validation, une consultation des entreprises travaux sera activée.

← Salle des fêtes →

Le personnel communal et les élus ont posé une clôture en panneaux rigides. Les jeux sont en commande, nous attendons leur livraison.

Les petits auront bientôt une aire de jeux dédiée sur l'espace « salle des fêtes »



OPÉRATIONS EN COURS...

L'entretien du chemin des Hourquets



La voie présente des déformations dues aux véhicules agricoles lourds qui transitent et au tassement du remblai de la conduite d'eau potable qui a été réalisée sous la chaussée côté ouest sur toute la longueur en 2010. En période de pluie, l'eau reste sur la chaussée, ce qui provoque une dégradation accélérée du revêtement.

L'entreprise Routière des Pyrénées a été retenue pour réaliser les travaux.

L'aménagement de la rue du Montaignu et de la rue de l'Agriculture



L'augmentation importante du nombre des constructions, l'accroissement de la circulation et l'absence de trottoirs pour les piétons nous obligent à réfléchir à un meilleur aménagement de la voirie.

Une étude est en cours, pilotée par la mairie avec le concours du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) et de l'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités).

Mise en conformité administrative et juridique des deux cimetières communaux.

Du fait de l'évolution de la réglementation, la gestion du cimetière est devenue une réelle préoccupation de l'équipe municipale qui a mis en place une commission de travail. Afin de procéder à la mise en conformité administrative et juridique des deux cimetières gérés par la commune, le conseil municipal a fait appel un spécialiste de ces questions, le groupe ELABOR. Le travail est en cours.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

| DÉPENSES | | FONCTIONNEMENT | | RECETTES | |
|-----------------------------------|---------------------|----------------|--|---|---------------------|
| Charges à caractère général | 183 600,00 € | | | Atténuations de charges | 7 800,00 € |
| Charge de personnel | 28 000,00 € | | | Produits de services | 200,00 € |
| Charges de gestion courante | 66 500,00 € | | | Dotations et participation (État) | 45 612,00 € |
| Charges financières | 0,00 € | | | Impôts et taxes | 118 569,00 € |
| Excédent | 145 457,90 € | | | Autres produits de gestion courante (Loyers...) | 70 696,00 € |
| Amortissement des investissements | 1 899,55 | | | Résultat reporté des années précédentes | 733 055,90 € |
| Virement à l'investissement | 552 475,45 € | | | Produits exceptionnels | 2 000,00 € |
| TOTAL | 977 932,90 € | | | TOTAL | 977 932,90 € |

| DÉPENSES | | INVESTISSEMENT | | RECETTES | |
|---|---------------------|----------------|--|-----------------------------------|---------------------|
| Immobilisation, achat de matériel | 25 000,00 € | | | Subventions | 122 424,00 € |
| Mairie | 10 000,00 € | | | Cautions logement | 660,00 € |
| Réseaux divers (ErDF, FT, EP...) | 40 000,00 € | | | Remboursement TVA+TA | 12 541,00 € |
| Salle des fêtes | 10 000,00 € | | | Virement du budget fonctionnement | 552 475,45 € |
| Accessibilité, salle communale | 240 000,00 € | | | Amortissement des investissements | 1 899,55 € |
| Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture | 250 000,00 € | | | Solde année précédente reporté | 27 864,08 € |
| Accessibilité salle des fêtes | 50 000,00 € | | | TOTAL | 717 864,08 € |
| Église | 10 000,00 € | | | | |
| Cimetière | 40 000,00 € | | | | |
| École | 5 000,00 € | | | | |
| Logements ancienne école | 5 000,00 € | | | | |
| Logements mairie | 5 000,00 € | | | | |
| Reste à réaliser | 18 000,00 € | | | | |
| Solde d'exécution reporté | 9 864,08 € | | | | |
| Remboursement des emprunts | 0,00 € | | | | |
| TOTAL | 717 864,08 € | | | | |

| DÉPENSES | |
|-------------------------|--------------------|
| Collecte, traitement... | 43 595,00 € |
| TOTAL | 43 595,00 € |

TAXE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pas d'augmentation
cette année encore.

Si la commune ne prenait pas en charge une partie de la dépense « Ordures ménagères » les contribuables devraient supporter une augmentation de + 35,32% de la TEOM

| RECETTES (TEOM) | |
|-------------------------------|--------------------|
| TEOM (8%) Ménages | 28 197,00 € |
| Participation budget communal | 15 398,00 € |
| TOTAL | 43 595,00 € |

LES TAXES COMMUNALES N' AUGMENTERONT PAS EN 2016

La réforme de l'intercommunalité oblige la CCGAA à fusionner au 1^{er} janvier 2017; le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres ont décidé de transférer la compétence voirie de la CCGAA aux communes. De ce fait, toutes les charges d'entretien et d'investissement sur la voirie communale, de matériel rattaché à la compétence, ainsi que de l'ensemble du personnel technique et administratif, seront assumées par les communes.

Pour financer ces dépenses, une partie du produit de la fiscalité perçu par la CCGAA sera également transférée aux communes. Malgré ces nouvelles contraintes mais conscients des difficultés éprouvées par certains contribuables, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter, pour la 9^e année consécutive les taxes communales. Les taux communaux et intercommunaux vont évoluer de la façon suivante :

| | 2015 | | | 2016 | | |
|--------------------------|----------|--------|--------|----------|-------|--------|
| | Communes | CCGAA | TOTAL | Communes | CCGAA | TOTAL |
| Taxe d'habitation | 11,80% | 6,73% | 18,53% | 17,73% | 0,80% | 18,53% |
| Taxe foncière (bâti) | 6,90% | 3,47% | 10,37% | 9,96% | 0,41% | 10,37% |
| Taxe foncière (non bâti) | 38,68% | 21,64% | 60,32% | 57,74% | 2,58% | 60,32% |
| CFE | 20,38% | 9,70% | 30,08% | 28,92% | 1,16% | 30,08% |

La somme des taux
des 4 taxes
(communes +
CCGAA)
reste donc identique
entre 2015 et 2016.

Les contribuables ne subissent aucune augmentation des taux. Malgré la baisse des dotations de l'état, le financement des charges supplémentaires est supporté par le budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif enregistre les dépenses et les recettes réellement effectuées durant l'année précédente

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | |
|------------------------------------|--------------------|
| Charges à caractère général | 28 706,62 € |
| Charges de personnel (recensement) | 1 980,12 € |
| Charges de gestion courante | 46 487,75 € |
| Charges financières | 0,00 € |
| Charge exceptionnelle | 0,00 € |
| Amortissement des investissements | 1669,93 |
| TOTAL | 78 844,42 € |

| RECETTES | | |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------|
| Produits de services | 383,79 € | |
| Dotations et participation (Etat) | 49 773,86 € | |
| Impôts locaux | 69 902,00 € | |
| Taxes | Déchets (Décharge Bécut) | 45 096,24 € |
| | Séjour | 80,00 € |
| | Additionnelle aux droits | 4 627,99 € |
| Loyers | Logements, salle des fêtes | 9 126,05 € |
| | Terrain VEOLIA | 45 821,16 € |
| | Terrains agricole | 1 729,18 € |
| | Terrain puits gaz | 6 000,00 € |
| Produits exceptionnels | 1 653,20 € | |
| TOTAL | 234 193,47 € | |
| Excédent annuel | 127 487,27 € | |
| Excédent des années antérieures | 605 568,65 € | |
| Excédent total | 733 055,92 € | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | |
|---|---------------------|
| Immobilisation, achat de matériel | 2 306,20 € |
| Opérations d'équipements (logements, église, éclairage public, sécurité routière, accessibilité...) | 223 419,47 € |
| Remboursement caution logement | 440,00 € |
| Remboursement des emprunts (capital) | 0,00 € |
| TOTAL | 226 165,67 € |

| RECETTES | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Subventions d'investissement | 61 648,35 € |
| Dotation, fonds divers | 12 455,07 € |
| Caution logements | 1 140,00 € |
| Amortissement des investissements | 1669,93 |
| TOTAL | 76 913,35 € |

ENQUÊTE PUBLIQUE ISDND DE BÉNAC

La société Véolia Propreté Soval a déposé une demande d'autorisation auprès de l'État afin de poursuivre l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) sise au lieu-dit « Bois du Bécut » sur la commune de Bénac. Une enquête publique, à destination de l'ensemble de la population, s'est déroulée du 23 mai au 30 juin 2016.

Compte tenu de l'impact du traitement des déchets sur la commune de Saint-Martin et sur ses habitants depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal a émis un avis sur le projet de poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Bénac qui a été transmis à monsieur le Commissaire Enquêteur. En voici le contenu intégral :

Vu le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et assimilés du département des Hautes-Pyrénées approuvé en décembre 2010.

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2009.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2011 limitant l'exploitation de l'ISDND de Bénac par la société SOVAL au 31 décembre 2015.

Vu les conventions de mise à disposition de terrains du 14 mars 2008 et du 30 juin 2006 et les avenants n°1 du 08 avril 2011 et n°2 du 02 septembre 2014.

ENQUÊTE PUBLIQUE ISDND DE BÉNAC (suite)

Vu la taxe sur les déchets réceptionnés instaurée en juillet 2014 par les communes de Saint-Martin, Bénac et Hibarette.

Vu la demande d'autorisation de Véolia Propreté Soval de poursuivre l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) sise au lieu-dit « Bois du Bécut » sur la commune de Bénac. Considérant l'importance des nuisances générées durant des décennies par l'exploitation de l'ISDND de Bénac que l'exploitant a eu beaucoup de difficultés à maîtriser.

Considérant la persistance des nuisances olfactives sur le territoire de la commune de Saint-Martin et tout particulièrement au quartier du BASTOURRA.

Considérant l'évolution du trafic routier et en particulier l'augmentation du nombre de véhicules gros porteurs (poids lourds)

Considérant que la commune de Saint-Martin fournira la section de voirie la plus sollicitée puisque la RD 86 entre l'intersection avec la RD 16 et l'entrée de la voie privée d'accès à l'ISDND supportera le passage dans les deux sens de tous les véhicules gros porteurs.

Considérant qu'il est indispensable qu'un suivi très rigoureux du fonctionnement de l'ISDND soit mis en place et que les éventuelles nuisances causées par son exploitation soient traitées immédiatement.

Considérant que la prise en compte de l'avis des populations et des élus des communes avoisinantes est un paramètre essentiel de la réussite de ce projet.

Considérant que le département doit être en capacité de traiter ses propres déchets, exigence essentielle pour notre environnement et notre économie.

Le Conseil Municipal de SAINT-MARTIN à l'unanimité des membres présents :

– demande que l'intitulé de l'objet de la demande d'autorisation soit modifié.

À savoir que l'on remplace : « poursuivre l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) sise au lieu-dit « Bois du Bécut » sur la commune de Bénac »

Par : « poursuivre l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) sise au lieu-dit « Bois du Bécut » sur la commune de Bénac pour le traitement exclusif des DIB (Déchet Industriel Banal) »

– demande que le certificat d'information préalable et le certificat d'acceptation préalable du déchet comporte, dans tous les cas, les données permettant de connaître la composition du déchet et son comportement à la lixiviation et à la combustion ;

– demande que l'arrêté préfectoral limite au maximum le taux acceptable de matières fermentescibles, qu'il prévoit un mode de mesure de ce taux et qu'il comporte la liste détaillée des déchets autorisés à entrer sur le site avec leur teneur de matières fermentescibles ;

– demande que la teneur en H₂S soit mesurée en continu comme prévu dans le plan d'action initié en 2013/2014

– demande que la qualité de l'air fasse l'objet de contrôles et de suivis permanents ;

– demande que le réseau routier, et tout particulièrement la RD 86 et la RD 16, fasse l'objet des aménagements indispensables aux passages des gros porteurs ;

– demande l'instauration d'un planning des rotations des gros porteurs qui éviterait les plages horaires de fort trafic (départs et retours travail) ainsi que l'entrée et la sortie des écoles ;

– demande que les doléances des communes impactées soient entendues ;

– demande que la zone en exploitation soit couverte hebdomadairement conformément à l'article 3.6 de l'arrêté préfectoral du 25 août 2009 qui prévoit que chaque fin de semaine à minima, et les soirs de semaine si nécessaire en cas de prévisions météorologiques défavorables, les déchets frais sont recouverts par un dispositif permettant de limiter les émissions diffuses, tel qu'un bâchage, une couche de terre, ou un produit spécifique anti-odeurs d'efficacité équivalente ;

– demande que comme le préconise l'autorité environnementale une analyse des caractéristiques des DICB soit réalisée afin de s'assurer de l'absence d'halogènes dans les matières combustibles qui pourraient générer des effets toxiques liés aux fumées en cas d'incendie et qu'un système d'alerte et d'information des populations soit activé en cas de sinistre.

Le Saint-Martininfos en pdf et en couleurs !

Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique ? C'est un **geste écologique** (pour la planète !) et **économique** (pour le budget du village !) Et c'est très **simple** : il vous suffit d'envoyer dès maintenant un message à **stmartincommunication@gmail.com**
Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier.
Et n'oubliez pas de visiter notre site Internet : <http://mairie-saintmartin.com/>

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

Lundi 17h-18h30

Vendredi 17h-18h30

Tél. : 05 62 45 98 73

Prochain Saint-Martininfos en décembre 2016

Vous avez des infos à faire paraître sur le site Internet ou le bulletin ? Contactez-nous !

STOP à la PUB inutile dans les boîtes aux lettres

Nous vous rappelons que vous pouvez venir retirer gratuitement à la mairie un autocollant « STOP PUB », à coller sur votre boîte à lettres.



Les horaires d'été
déchetterie de
HORGUES :
Lundi 14h-17h
Mercredi 14h-17h
Samedi 8h-12h, 14h-17h



RECYCLAGE DES CARTOUCHES

UN CHASSEUR ÉCO-RESPONSABLE EN VAUT DEUX !

Les douilles de fusil et les étuis de carabine usagés peuvent désormais être valorisés, alors adoptez un nouveau réflexe : ramassez et conservez vos cartouches tout au long de la saison de chasse et apportez-les en fin de saison au container de collecte mis à votre disposition par votre Mairie. Ne les jetez pas avec les ordures ménagères.

Il est **interdit de laisser les chiens divaguer**, de jour comme de nuit. Tout chien en liberté doit être sous la surveillance de son maître, situé à moins de 100 m, pour pouvoir être rappelé et éviter tout incident. De plus, les Hautes-Pyrénées sont en **alerte rouge pour le vol de chiens** : si vous tenez à votre animal, ne le laissez pas vagabonder.

L'**aboiement intempestif** des chiens entre 21h30 et 7h rentre dans le cadre législatif du **tapage nocturne**. Les plaintes se multiplient auprès de la mairie. Dans l'intérêt de tous, enfermez vos chiens, surtout pendant les périodes de chiennes en chaleur et/ou procédez à leur stérilisation (mâles comme femelles) pour que tout le monde puisse dormir tranquille.

Compter les moutons pour s'endormir, c'est bien. Compter les moutons dans son jardin, beaucoup moins.

Il est demandé à tous les propriétaires de troupeaux de s'assurer quotidiennement du bon état des clôtures, afin que les animaux ne puissent s'échapper et causer des dégâts dans les champs ou les jardins des voisins ou même être une source de danger sur la route.



Un Ouaf, ça va.
Trois Ouaf, bonjour
les dégâts !



NOS AMIS LES BÊTES

Face à la recrudescence des chats errants à Saint-Martin, ayez le bon réflexe : la **stérilisation des chats et des chattes (si possible avant la 1^{re} portée)**.

« Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire.

La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies.



La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les abandons. » (Source : site de la SPA)